

Distr.
GENERALE

DP/CP/MLI/5
13 mars 1992

ORIGINAL : FRANCAIS

Trente-neuvième session
4-29 mai 1992, Genève
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

PLANIFICATION DES PROGRAMMES

Programmation par pays et programmation multinationale

CINQUIEME PROGRAMME DU MALI

| <u>Période couverte par le programme</u> | <u>Ressources</u> | <u>(En dollars)</u> |
|--|------------------------------------|---------------------|
| Janvier 1992-décembre 1996 | CIP net | 60 441 598 |
| | Participation estimée aux coûts | - |
| | Total | 60 441 598 |

TABLE DES MATIERES

| | <u>Paragraphes</u> | <u>Page</u> |
|--|--------------------|-------------|
| I. SITUATION, OBJECTIFS ET STRATEGIES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT | 1 - 3 | 3 |
| A. Situation socio-économique actuelle | 1 - 2 | 3 |
| B. Stratégies et objectifs nationaux de développement | 3 | 3 |
| II. COOPERATION EXTERIEURE | 4 - 6 | 4 |
| A. Rôle de la coopération extérieure | 4 - 5 | 4 |
| B. Coordination de l'aide | 6 | 5 |
| 92-11979 (F) 170392 240392 | | /... |

TABLE DES MATIERES (suite)

| | <u>Paragraphe</u> s | <u>Page</u> |
|---|---------------------|-------------|
| III. LE PROGRAMME DU PAYS | 7 - 37 | 5 |
| A. Evaluation du programme en cours | 7 - 9 | 5 |
| B. Propositions concernant la coopération du PNUD | 10 - 30 | 6 |
| C. Coopération en dehors des domaines d'activité prioritaire | 31 | 14 |
| D. Modalités d'exécution et de gestion | 32 - 37 | 14 |
| Annexe I : Etat financier récapitulatif | | 16 |
| Annexe II : Matrice du programme | | 18 |

I. SITUATION, OBJECTIFS ET STRATEGIES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT

A. Situation socio-économique actuelle

1. Le Mali est un des pays en développement les moins avancés avec un produit national brut (PNB) par habitant de 270 dollars en 1990. La faible différence entre le taux élevé de croissance démographique (3 %) et la croissance économique en termes réels y contribue pour beaucoup. En outre, le Mali est un pays enclavé, où la pluviométrie est instable et dont les termes de l'échange se détériorent. Le Mali occupe le 156e rang sur 160 au classement de l'indicateur de développement humain du PNUD (espérance de vie à la naissance de 55 ans); couverture sanitaire pour 15 % de la population; accès à l'eau potable pour 17 %; taux nets de scolarisation primaire de 14 % pour les filles et 23 % pour les garçons; et taux d'alphabétisation des adultes de 11 % pour les femmes et de 23 % pour les hommes). On relève une forte inadéquation entre la formation et les besoins du marché de l'emploi, avec de nombreux diplômés des enseignements technique et supérieur au chômage. Les femmes maliennes ont un statut social peu favorable et un accès limité aux biens économiques. Pays sahélien à l'écosystème fragile, le Mali est aussi menacé par l'érosion progressive des sols occasionnée par les méthodes culturales, le surpâturage et les feux de brousse.

2. Au début de la décennie 1980, l'économie malienne était en crise structurelle en raison de la conjonction défavorable des facteurs exogènes et des politiques économiques et financières poursuivies depuis l'indépendance en 1960. Le système très strict de réglementation des prix et des échanges toujours appliqué aggrave les distorsions économiques et l'étouffement de l'activité. Les efforts de redressement menés dès la fin de 1982 avec l'application des réformes de libéralisation réglementaire et d'orthodoxie de gestion ont été interrompus suite à la grande sécheresse et à l'effondrement en 1985 du prix international du coton (principal produit d'exportation du pays). En 1987, le Mali s'est ainsi trouvé confronté à une crise de détérioration accélérée de l'économie, et dès 1988 le Gouvernement a mis en oeuvre un programme de réformes structurelles à moyen terme couvrant la libéralisation du cadre économique, la réhabilitation de l'intermédiation financière, la réforme du secteur des entreprises publiques et l'amélioration de la gestion des ressources publiques. La conjonction de bonnes conditions climatiques avec ce programme d'ajustement a contribué à une augmentation du produit intérieur brut (PIB) au taux annuel moyen de 3,4 % sur la décennie et de 6 % sur les cinq dernières années, malgré de fortes fluctuations en 1985 et 1986. Le secteur primaire, qui occupe 80 % de la population et contribuait à 46 % au PIB en 1990, a été prédominant dans cette croissance, grâce aux cultures vivrières, aux cultures industrielles (surtout le coton) et à l'élevage. Le secteur tertiaire a manifesté son dynamisme en contribuant pour 41 % au PIB grâce au commerce, aux transports et aux services. Le secteur industriel, réduit pour l'essentiel aux agro-industries, est resté marginal avec toutefois de bonnes performances dans la construction et les mines d'or.

B. Stratégies et objectifs nationaux de développement

3. Le Mali s'est résolument engagé en 1988 dans un programme d'ajustement à moyen terme avec l'appui du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale et le soutien des autres donateurs. La mise en oeuvre de ce programme a largement contribué à l'amélioration de la situation des finances

publiques et à l'accroissement des rendements de production de l'économie, tout en inversant certaines distorsions structurelles. Mais le coût social de ces réformes et les aspirations démocratiques de la population ont provoqué en mars 1991 le renversement du régime en place, ce qui a conduit à une plus grande prise en compte de la dimension sociale de l'ajustement. En outre, les nouvelles autorités ont élaboré une stratégie à moyen terme de politique économique et financière basée sur les tendances lourdes du développement du pays (le processus d'élaboration du prochain plan de développement étant reporté à une date ultérieure). Cette stratégie, contenue dans le document du cadre macro-économique, a été accueillie positivement par les bailleurs de fonds lors de la réunion des Amis du Mali de Paris en juillet 1991. Elle vise à maximiser la réalisation du potentiel national pour assurer l'amélioration des conditions de vie, la sécurité alimentaire, la sauvegarde de l'environnement et la préservation des écosystèmes, la promotion de l'emploi, le désenclavement et l'intégration régionale et la mise en oeuvre de la politique nationale de population. Elle repose sur deux grands principes d'action : la décentralisation du développement et la privatisation. Il existe ainsi un consensus social sur la poursuite, à un rythme compatible avec le nouveau contexte national, des réformes structurelles autour des axes suivants : rendre plus incitatif le cadre réglementaire de l'activité économique; accroître la production et améliorer la gestion des ressources naturelles; améliorer la gestion des finances publiques et la politique d'allocation des ressources; et promouvoir les ressources humaines nationales.

II. COOPERATION EXTERIEURE

A. Rôle de la coopération extérieure

4. Le Mali bénéficie d'un niveau important d'aides extérieures estimées globalement à 371 millions de dollars en 1990. Elles proviennent de nombreuses sources, tant multilatérales (108 millions de dollars) et bilatérales (230 millions de dollars) que d'organisations non gouvernementales (ONG) (33 millions de dollars). La coopération technique y concourt pour environ un tiers, le différentiel étant consacré à l'aide en capital et en nature. L'aide est octroyée en grande majorité sous forme de dons plutôt que de prêts. Le système des Nations Unies fournit 22 % de l'aide, et les sources bilatérales près de 70 % (des Gouvernements de l'Allemagne, l'Arabie saoudite, le Canada, la Chine, les Etats-Unis, la France, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas et le Royaume-Uni). Les principaux donateurs multilatéraux sont la Banque mondiale, le FMI, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme alimentaire mondial (PAM), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), la Banque africaine de développement (BAfD) et la Communauté économique européenne (CEE).

5. L'analyse de la répartition sectorielle fait apparaître, par ordre décroissant d'importance, les secteurs agriculture, sylviculture et pêche, planification, politiques et gestions du développement, ressources naturelles, commerce international, santé, transports et communications. La coopération technique a impliqué plus de 1 200 experts en 1990. L'exercice de l'analyse et programmation nationales de la coopération technique (NATCAP) a abouti à l'adoption récente d'un document d'orientation de la coopération technique qui va permettre d'initier avec le prochain cycle des programmes sectoriels en la matière.

B. Coordination de l'aide

6. Le Ministère du plan et de la coopération internationale est chargé de la coordination de l'aide externe. Le Mali participe au mécanisme des tables rondes globales dont la dernière était organisée en 1985. La prochaine conférence de table ronde est prévue pour fin 1992 ou début 1993. Des tables rondes sectorielles sont organisées en fonction de l'évolution des différents schémas directeurs sectoriels, le secteur emploi ayant été concerné en 1990 et plusieurs sous-secteurs devant l'être en 1992. La coordination formelle avec les agences du système des Nations Unies s'opère par la synchronisation des périodes de programmation du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), de l'UNICEF et du PNUD et les réunions du Groupe consultatif mixte des politiques regroupant l'UNICEF, le FNUAP, le PAM, le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le PNUD pour organiser leur participation commune à des programmes du Gouvernement, notamment en matière d'alphabétisation et d'intégration de la femme au développement. Parallèlement, le PNUD assume le rôle d'appui, de conseil et quelquefois de secrétariat dans les différentes concertations locales avec les bailleurs de fonds, y compris notamment pour l'emploi, la maîtrise de l'eau, la lutte contre le syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA), l'intégration des femmes dans le développement, l'alphabétisation, l'environnement et le processus NATCAP. Dans le cadre des initiatives du PNUD, il est envisagé en plus du NATCAP de promouvoir avec le programme-cadre de gestion améliorée de l'économie une coordination efficace de la gestion des aides entre le Ministère du plan et de la coopération internationale, de l'économie et des finances et les autres ministères et partenaires au développement.

III. LE PROGRAMME DU PAYS

A. Evaluation du programme en cours

7. Le quatrième programme du pays du Mali (1987-1991) a eu un impact appréciable qui s'inscrit, de par les quatre objectifs prioritaires du Gouvernement, dans la continuité des trois programmes précédents (1972-1986) :

a) Dans le cadre du renforcement de la capacité du Gouvernement à planifier, gérer et stimuler le développement du pays, le PNUD a fourni un appui important dans la conception d'outils statistiques et de planification ainsi que d'instruments de la décentralisation. Son soutien à la réforme administrative a préparé la réforme de la fonction publique en liaison avec les programmes d'ajustement structurel;

b) L'augmentation de la production vivrière par la production de semences améliorées, la protection des végétaux, l'agrométéorologie et l'irrigation a été réelle. L'appui à la riziculture avec les projets du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) a été une contribution notable du quatrième programme à l'autosuffisance alimentaire;

c) L'objectif de maîtrise des ressources naturelles compte plusieurs résultats : l'identification et la mise en exploitation d'un gisement aurifère avec l'aide d'une société privée; le schéma directeur de mise en valeur des ressources en eau qui a abouti à une meilleure connaissance de ces ressources et à la coordination avec les bailleurs de fonds; l'élaboration d'un cadre stratégique de gestion des ressources naturelles renouvelables, le Programme national de lutte contre la désertification, avec la coopération du Bureau des

Nations Unies pour la région soudano-sahélienne (BNUS), et la construction d'infrastructures de désenclavement et de valorisation des ressources animales; et les réalisations hydro-agricoles, respectueuses de l'environnement, appuyées par le FENU et le BNUS;

d) L'objectif de formation et d'emploi a permis la mise en oeuvre d'un programme de perfectionnement des fonctionnaires, d'un programme de formation rurale par des matériels audio-visuels, notamment pour les femmes, et l'organisation d'une coordination effective gouvernement-bailleurs de fonds en matière d'emploi, y incluse la tenue d'une conférence de table ronde.

8. Les résultats obtenus ont concouru au renforcement ou à la création de capacités nationales durables dans certains domaines, notamment en matière de sécurisation alimentaire en milieu rural, de gestion du développement et des ressources naturelles et de transfert de technologie pour les petites et moyennes entreprises. L'examen à mi-parcours du quatrième programme du PNUD (en mai 1990) a mis ces acquis en évidence mais a souligné par ailleurs les insuffisances qui devaient être corrigées. C'est ainsi que l'impact de l'augmentation de la production vivrière aurait été plus important si la commercialisation avait été prise davantage en compte et si l'appui institutionnel avait été complété par des actions de développement rural intégré à la base, visant à améliorer directement le sort des populations rurales, notamment des femmes et des enfants. Les capacités d'absorption nationales doivent être renforcées dans le sens d'une plus grande cohérence et synthèse, et la création d'emploi ne s'est pas suffisamment appuyée sur l'initiative privée.

9. Enfin, les modalités d'exécution ont connu certaines limites : l'approche-programme n'a pas toujours permis de tenir compte des dimensions plus vastes des programmes nationaux; l'expertise internationale a été trop privilégiée par rapport à l'expertise nationale; les activités d'équipement et de construction de bâtiments ont été source de confusion et de retards sans que le budget national de fonctionnement soit toujours assuré; et les possibilités de coopération technique entre pays en développement (CTPD) ont été peu exploitées en dehors du programme des spécialistes des Volontaires des Nations Unies (VNU).

B. Propositions concernant la coopération du PNUD

1. Le processus préparatoire

10. L'examen à mi-parcours du quatrième programme de pays a abouti au lancement d'une douzaine de missions sectorielles et intersectorielles pour évaluer les programmes passés et en cours et estimer les besoins futurs en coopération technique en collaboration avec les agences des Nations Unies. Ces missions ont couvert des domaines sociaux et économiques aussi variés que les indicateurs du développement humain [la Commission économique pour l'Afrique (CEA)], la planification et la gestion de l'économie et la gestion de l'eau [le Département de la coopération technique pour le développement (DCTD)], le développement communautaire [le Bureau international du Travail (BIT)], le schéma directeur du monde rural et le développement des filières de production agricole [l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)], l'alphabétisation et la biodiversité [l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco)], la dynamisation de l'initiative privée [BIT/l'Organisation des Nations Unies pour

le développement industriel (ONUDI)], les schémas directeurs du développement des télécommunications [l'Union internationale de télécommunications (UIT)], de l'agrométéorologie [l'Organisation météorologique mondiale (OMM)], de l'aéronautique [l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)], et du tourisme [l'Organisation mondiale du tourisme (OMT)] et la relance du commerce [la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)]. Ces missions comprenaient le plus souvent à la fois des consultants internationaux et des consultants nationaux chargés d'assurer la bonne perception des réalités locales. Une évaluation synthétique des besoins globaux en matière de coopération technique a également été préparée dans le cadre du NATCAP. De nombreuses conférences de table ronde locales et réunions sectorielles dans les domaines de l'emploi, de l'intégration des femmes dans le développement, de l'éducation de base, des réfugiés, de la lutte contre le SIDA et du pluralisme démocratique ont également contribué à cristalliser les priorités.

11. Le présent programme de pays a aussi été enrichi par différentes discussions sur le contenu de la note consultative du PNUD. Des rencontres avec les ministères techniques, le système des Nations Unies et la communauté des bailleurs de fonds ont par ailleurs été complétées par les conclusions de la Conférence nationale (juillet 1991) et des ateliers nationaux sur : l'éducation pour tous (septembre 1991), la femme et l'enfant (septembre 1991), les Etats généraux du commerce, l'industrie et l'artisanat (octobre 1991) ainsi que ceux du monde rural (décembre 1991); et enfin par les réunions préparatoires de la Conférence sur le nord (novembre et décembre 1991).

2. Stratégie

12. Le Gouvernement du Mali souhaite utiliser les ressources du cinquième programme du pays conformément à ses propres priorités de développement et aux grandes préoccupations du développement reflétées dans la résolution 44/211 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1989, sur les activités opérationnelles du système des Nations Unies et dans la résolution 90/34 du Conseil d'administration, en date du 23 juin 1990, sur les priorités du cinquième programme. Les changements politiques intervenus au Mali en mars 1991 et les nouvelles orientations de développement à moyen terme énoncées depuis lors offrent au cinquième programme l'opportunité d'affirmer la prééminence du développement humain et de forger une nouvelle approche de la coopération technique focalisée sur cette dimension. En accord avec les principes énoncés dans le Rapport mondial sur le développement humain, 1991, la coopération avec le PNUD visera à promouvoir le développement humain comme moyen de lutter contre la dévalorisation des conditions de vie des populations et de favoriser le développement participatif et les libertés humaines.

13. Le Gouvernement du Mali entend utiliser les avantages comparatifs du PNUD à bon escient et maximiser l'impact de son appui par l'affectation sélective de ses ressources. La neutralité, l'universalité et la multidisciplinarité de la coopération du PNUD seront mises à profit pour renforcer les capacités nationales dans les domaines définis ci-après, avec un accent sur les préoccupations spécifiques assignées au PNUD, à savoir : a) l'éradication de la pauvreté et la participation des communautés de base au développement; b) l'environnement et la gestion des ressources naturelles; c) la gestion du développement; d) la CTPD; e) la technologie pour le développement; et f) l'intégration de la femme dans le développement.

14. Le Gouvernement du Mali considère que les ressources mises à sa disposition par le PNUD doivent être concentrées sur deux objectifs à long terme : la satisfaction des besoins essentiels et la gestion améliorée du développement. Le premier objectif repose sur une politique de promotion des volontés individuelles, locales et associatives en vue de la mobilisation des énergies décentralisées pour le développement. Le second objectif a pour corollaire une politique d'amélioration sélective de la capacité et de préparation des administrations et des institutions nationales (instituts de recherche, chambres de métiers, banques, mutuelles de crédits) à orienter les énergies ainsi mobilisées vers les choix de société communs, et ceci dans le contexte nouveau de désengagement de l'Etat. Chaque objectif comporte plusieurs axes stratégiques. La satisfaction des besoins essentiels sera recherchée par la mise en oeuvre : a) d'un programme de développement participatif avec les communautés de base décentralisées; b) d'une série d'activités ayant pour objet une meilleure valorisation du travail des femmes; c) d'un programme de promotion et de diversification de la production agricole; d) d'un appui à la mise en valeur des ressources hydrauliques des deux grands bassins versants du Mali; e) d'un programme de gestion de la capacité de l'environnement à soutenir des niveaux de production et de productivité accrus tout en préservant la biodiversité existante; et f) de programmes d'amélioration des services de santé et d'éducation de base. La gestion améliorée du développement sera poursuivie par l'exécution : a) d'un programme de pilotage éclairé de l'économie; b) d'un programme de dynamisation de l'initiative privée; et c) des programmes visant le désenclavement et l'intégration régionale. Ces programmes s'appuieront sur une combinaison des ressources du chiffre indicatif de planification (CIP), du FENU, du BPNUS, du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et des fonds régionaux. Une mission de planification et d'identification de projets FENU est envisagée pour avril 1992. Cette mission définira les activités futures du FENU au Mali. Un décompte des financements prévus est fourni en annexe I.

15. Le Gouvernement du Mali estime enfin que les nouvelles orientations du PNUD concernant l'approche-programme et l'exécution nationale pourront faire l'objet d'une application progressive durant le cinquième programme du pays. Les éléments constituant ce programme, décrits plus en détail dans la section suivante, comportent ainsi six programmes intersectoriels, neuf programmes sectoriels et sous-sectoriels et seulement cinq projets traditionnels. De plus, la plupart de ces programmes connaîtront dès le départ une exécution nationale de leurs composantes locales, (expertise, sous-traitance, formations et achats locaux) et la prise en charge graduelle des opérations de formation et d'achats externes, exécutés initialement par les agences du système des Nations Unies, par les entités nationales. Ces entités nationales pourront être aussi bien des institutions publiques, des bureaux d'études ou des ONG locales. Les programmes appuyés par le PNUD disposeront de comités de pilotage, avec des secrétariats fonctionnels, qui assureront la flexibilité et l'adaptation nécessaires pour que les ressources du PNUD puissent être canalisées, en fonction de l'évolution des besoins, vers l'élaboration des options politiques, la formulation de nouvelles stratégies et programmes, l'évaluation des actions réciproques nécessaires, la gestion des activités et la coordination des aides, la mobilisation des ressources, le renforcement institutionnel, la formation et la mise en place de systèmes d'information, le transfert des technologies et, enfin, l'exploration des modalités nouvelles de développement.

3. Domaines proposés d'activité prioritaire

Coopération proposée dans le domaine de l'atténuation de la pauvreté et de la satisfaction des besoins essentiels

16. L'amélioration des conditions de vie, la sécurité alimentaire, la sauvegarde de l'environnement, la préservation des écosystèmes et la mise en place d'une politique de population sont des objectifs de développement nationaux que le Gouvernement du Mali cherche à atteindre par une stratégie concertée de décentralisation du développement.

17. En vue de promouvoir un développement humain, qui pour être durable nécessite une amélioration des conditions de vie, il est proposé que le PNUD en concert avec le Gouvernement du Mali, recherche une plus grande implication des populations dans les processus de décision relatifs à leur organisation sociale et économique.

18. Développement à la base : participation, femmes et production. Les populations rurales (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs et artisans) doivent prendre leur développement en main pour être à même de satisfaire leurs besoins vitaux. Il est prévu un programme participatif décentralisé d'amélioration des conditions de vie exécuté en étroite corrélation avec les ONG et sous-traitances locales et composé de trois volets liés : alphabétisation fonctionnelle et formation ad hoc, structuration dynamique des groupements villageois et réalisation d'infrastructures productives et sociales. Ce programme tente de donner une dimension nationale et une vision holistique à l'ensemble des efforts de développement communautaires en cours, en soutenant un comité de coordination qui comprend partenaires nationaux et bailleurs de fonds concernés et en mettant sa propre expérience en oeuvre dans 400 villages. Le PNUD et le FENU participeront conjointement à ce programme qui répond directement à l'objectif d'éradication de la pauvreté, le développement à la base et d'intégration de la femme au développement. Dans le cadre de ce programme, le FENU concentrera ses activités dans les régions de Bankass, Gao et Tombouctou. La mission de programmation du FENU définira les activités économiques et sociales qui seront soutenues. Le programme sera soutenu par la préparation de matériel audio-visuel didactique approprié dans le cadre du Centre de services de production audio-visuelle. Une enveloppe d'environ 9 millions de dollars sur CIP et 5 millions de dollars du FENU est prévue pour ces activités.

19. Le Gouvernement du Mali, en concert avec les associations de femmes, a initié un exercice qui aboutira prochainement à la définition de politiques et stratégies pour une meilleure intégration des femmes au développement et une valorisation accrue du travail des femmes dans les circuits économiques, à travers la formation, la promotion des activités de production, de commerce et de service et la communication et l'information. Le PNUD (et son programme régional), avec les partenaires au développement multilatéraux - en particulier ceux du système des Nations Unies (UNIFEM, UNICEF, FENU, FNUAP et la Banque mondiale) - soutiendra les efforts des associations dans la définition et la mise en oeuvre de ces politiques et stratégies, avec notamment un programme d'étude et de formation pour l'amélioration des activités de production et de commercialisation féminines qui comportera des actions de sensibilisation à la base sur les problèmes spécifiques des femmes. Il est prévu que dans cinq ans un système de suivi du rôle de la femme dans l'économie du pays aura été mis en place et que par ailleurs l'impact de ce

rôle aura connu un début d'ascension. L'enveloppe attribuée pour ce programme est de 1,5 million de dollars du CIP et 200 000 dollars de l'UNIFEM pour cinq ans.

20. Dans l'esprit du schéma directeur du secteur rural et en étroite complémentarité avec les autres sous-programmes de ce schéma qui concernent la recherche agronomique et la vulgarisation agricole, il est proposé que le PNUD appuie les efforts du programme de promotion et de diversification de la production et de la commercialisation agricoles. Le programme prévoit de développer certaines filières de production (semences, pisciculture, forêts), d'en explorer d'autres (maraîchage, arboriculture, ranching) et d'en tirer une méthodologie d'amélioration des services d'appui à la production agricole dans le sens d'une responsabilisation accrue des producteurs et d'une rentabilisation significative de leurs performances, aussi bien productives que commerciales, à l'image de la réussite de la filière coton dans le sud du Mali. Parallèlement, dans le cadre des programmes déjà en cours, le PNUD continuera à soutenir l'amélioration des services d'information hydrométéorologiques grâce au réseau régional et national (AGRHYMET) et la recherche et la promotion du maraîchage des tomates, oignons et gombos en bâtissant sur l'expérience des pays limitrophes. On compte obtenir ainsi à la fois une amélioration de la consommation interne et une diversification de la production agricole commercialisée. Une enveloppe de 9 millions de dollars est réservée sur le CIP à ces programmes.

21. Valorisation des ressources naturelles : potentiel hydraulique et environnement. Suite à la Conférence nationale sur le secteur de l'eau en juin 1990 et à l'adoption officielle du schéma directeur de mise en valeur des ressources en eau en février 1991, le PNUD appuiera les efforts du Mali pour la tenue en 1992 d'une réunion des bailleurs de fonds auxquels seront proposées les stratégies de valorisation du potentiel hydro-agricole des bassins versants du Mali pour les 10 prochaines années (1992-2001). Par ailleurs, le PNUD appuiera les efforts du pays en vue de réaliser les investissements nécessaires à la mise en culture de périmètres irrigués villageois ou de petits périmètres individuels là où la disponibilité de l'eau est assurée (en aval du barrage de Manantali avec l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal, dans le delta intérieur du Niger). En outre, le PNUD, le FENU et le BNUS continueront à appuyer les activités de production de riz irrigué, riz flottant et bourgou pour le bétail, ainsi que les efforts en amont et en aval de cette production, dans le delta intérieur et sur les pourtours de la boucle du Niger, avec l'objectif d'accroître la consommation locale de riz de plus de 2 000 tonnes par an d'ici à 1996 et d'améliorer les performances économiques de l'élevage. Un montant estimé à plus de 5 millions de dollars pour le PNUD et 12 millions de dollars pour le FENU, réparti entre projets opérationnels et nouveaux projets à être identifiés par une mission d'identification; et 5 millions de dollars pour le BNUS est prévu pour ces activités.

22. Le Gouvernement, avec l'appui du BNUS, a mis en place un processus en vue de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'un programme national de lutte contre la désertification (PNLCD). Ce programme, dont certains volets sont en cours d'exécution, connaîtra des mises à jour périodiques. Il reste à transformer en une structure permanente la cellule coordonnatrice du PNLCD. Suite à une étude du contexte institutionnel en cours, le BNUS et le PNUD appuieront le Gouvernement dans l'introduction des réformes institutionnelles impliquées. Ils donneront également leur support au renforcement éventuel des

capacités de suivi et de réflexion sur des nouveaux concepts relatifs à la mise en oeuvre de certains éléments du Plan d'action forestier tropical, l'utilisation de l'énergie et le contrôle des déchets toxiques et la mise en place d'un système d'information sur l'environnement. Le PNUD appuiera également l'élaboration et la mise en oeuvre du schéma pour l'aménagement et la conservation de la biodiversité au Mali, en particulier avec la redéfinition et l'implication des populations environnantes dans la conservation du Parc national de la boucle du Baoulé. Ces efforts du PNUD viendront conforter les actions en cours ou prévues par le BNUS, telles que le développement intégré de la zone lacustre, la mise en valeur du système Lac Faguibine et l'aménagement de la zone pilote de Diré. Cet appui nécessitera des enveloppes financières estimées à 4 millions de dollars pour le PNUD et 12 millions de dollars pour le BNUS.

23. Amélioration des services de santé et d'éducation de base. Fidèle à l'esprit de la Conférence d'Alma Ata de 1978 et à l'initiative de Bamako de 1990, et conscient des insuffisances de sa politique de santé primaire, le Mali coopérera avec le PNUD pour mettre en oeuvre sa stratégie de santé pour tous en l'an 2000. Les ressources du PNUD seront notamment affectées, en collaboration avec l'UNICEF, le FNUAP et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), à la mise en oeuvre des programmes d'appui aux soins de santé primaires, à la poursuite du programme élargi de vaccination et au lancement d'un programme de lutte contre le SIDA, ayant pour objectifs une amélioration de la couverture sanitaire du pays par une bonne gestion des soins et des médicaments essentiels, une augmentation du taux de couverture vaccinale de 35 % à 80 % d'ici à l'an 1996 et un tassement de la courbe ascendante de progression du SIDA. L'eau potable et l'assainissement continueront à recevoir l'appui du FENU avec la construction d'un système d'eau potable et d'assainissement à Koutiala. Afin d'appuyer les services techniques nécessaires pour la gestion de ce réseau, un programme d'appui à la gestion communale est prévu pour la mairie de Koutiala. Le FENU financera aussi un programme d'hydraulique villageoise dans la région de Bankass. Par ailleurs, le Mali connaît une déperdition croissante du système scolaire. En conformité avec les conclusions de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, et avec l'objectif gouvernemental d'éducation pour tous, le PNUD peut aider le pays à redéfinir et mettre en oeuvre la stratégie d'éducation de base. Il est envisagé en particulier que le PNUD intervienne en matière d'alphabétisation des jeunes de 7 à 15 ans non scolarisés et des adultes, notamment des femmes, afin d'établir des ponts entre éducation formelle et informelle. Le programme devra aboutir à un accès accru et mieux équilibré entre les sexes à l'éducation de base et d'autre part à une acquisition durable des connaissances élémentaires, tout en promouvant une plus grande sensibilité aux problèmes de population. Une enveloppe de 7 millions de dollars est mise à côté pour ces activités sur le CIP, la contribution du FENU s'élevant à presque 4 millions de dollars.

24. Le PNUD, le FENU et le BNUS mettront un accent particulier sur la recherche de complémentarités dans leurs domaines d'interventions : développement participatif (FIDA, le Fonds européen de développement (FED), l'Agence des Etats-Unis (USAID), PAM et les Gouvernements du Canada et de la Norvège); appui à la production rurale (Banque mondiale, USAID, PAM et la Caisse centrale de coopération économique (CCCE)); définition de stratégies et programmation du secteur eau [Banque mondiale, UNICEF, BafD et le Gouvernement de la France)]. La mise en oeuvre d'une politique de population et de promotion des femmes s'élabore conjointement avec le FNUAP, l'USAID et

l'UNICEF. La mise en oeuvre du PNLCD nécessite la coordination continue avec l'ensemble des bailleurs de fonds parmi lesquels en première ligne le Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) et la Banque mondiale. Dans le domaine de la santé, la collaboration s'articulera notamment avec la Banque mondiale, l'UNICEF, l'Agency for International Development des Etats-Unis (USAID) le Gouvernement du Canada et le FED; en matière d'éducation, avec la Banque mondiale, l'Unesco, l'UNICEF, le FED et les Gouvernements du Canada, des Etats-Unis, de la France, des Pays-Bas et de la Suisse. Des études thématiques conjointes seront entreprises avec les partenaires, à l'instar de celle sur l'alphabétisation qui vient d'être réalisée avec l'Agence canadienne de coopération internationale (ACDI) et le FED.

Coopération proposée en matière de gestion améliorée du développement

25. Le désenclavement, l'intégration régionale, la promotion de l'emploi, le désengagement de l'Etat et la privatisation sont des objectifs que le Gouvernement du Mali entend poursuivre par une stratégie d'amélioration de la gestion du développement.

26. En vue de promouvoir un développement humain durable, la contribution du PNUD est sollicitée pour initier une réorientation radicale de la gestion du développement. Il est en effet nécessaire de repenser la société malienne à long terme et d'améliorer l'ensemble des processus qui sont nécessaires pour mobiliser et faire converger les énergies de la société.

27. Le pilotage éclairé de l'économie. Tirant leçon de l'expérience passée des projets de renforcement des systèmes de planification, le Gouvernement du Mali, conscient de la primauté actuelle des politiques d'ajustement structurel, et convaincu des limites inhérentes au cloisonnement entre le développement à long terme et la gestion de court terme, utilisera la coopération du PNUD pour son programme-cadre de gestion améliorée de l'économie et vise à appliquer une méthode analytique bien définie et à assurer une meilleure cohérence de décision et de gestion économique. Trois orientations convergentes vont assurer cette unité méthodologique et de langage. L'appui à la prospective, au suivi macro-économique et aux politiques de développement offrira le cadre de concertation pour le respect des objectifs macro-économiques à partir de données statistiques fiables, tout en intégrant les impératifs de planification régionales, de programmation et de gestion. L'appui aux mutations structurelles et à la dimension sociale des réformes permettra de veiller au respect des politiques consensuelles, notamment en matière de réforme administrative, de recyclage du personnel de l'administration, de mobilisation des ressources nationales, de démocratisation, de stratégie du logement et de politique de population. L'appui à la programmation des investissements et à la coordination et gestion des projets permettra de faciliter l'orientation des investissements conformément aux clefs de répartition sectorielle compatibles avec les équilibres globaux. Le programme de gestion améliorée de l'économie, pour lequel un budget de 7 millions de dollars est prévu, aboutira à un climat socio-économique plus favorable à la mobilisation des énergies pour le développement et à une plus grande efficacité des services de l'administration. Des ressources sur CIP régional sont également dévolues à ce programme.

28. Appui à la dynamisation de l'initiative privée. Dans le cadre du désengagement de l'Etat d'une partie de l'activité économique, et suite à la

tenue en novembre 1991 des Etats généraux du commerce, de l'industrie et de l'artisanat, il est prévu une participation du PNUD au programme gouvernemental de dynamisation du secteur privé. Ce programme comprend la mise en place d'un environnement juridique et fiscal propice et incitatif, l'implication accrue du secteur bancaire et mutualiste dans la vie des petites sociétés et de la micro-entreprise, l'introduction continue des nouvelles technologies et une attention renouvelée aux exigences de la maintenance et de la promotion de la qualité, le tout à travers une implication accrue des chambres de métiers démocratisées. La proportion du secteur secondaire dans le PIB est prévue pour passer de 13 % en 1990 à 20 % d'ici à l'an 2000 grâce entre autres à l'impact de ce programme. Une enveloppe de 5 millions de dollars est réservée à l'appui à ce programme.

29. Le développement du secteur privé et l'intégration régionale nécessitent le désenclavement du Mali et le développement des transports et des communications. Le PNUD appuiera les actions de mise en oeuvre du plan aéronautique national, notamment à travers l'organisation d'une conférence de table ronde des bailleurs de fonds et la formation du personnel. Le PNUD appuiera aussi les efforts du Gouvernement dans la mise en oeuvre du plan directeur des télécommunications, en particulier en intervenant dans la formation du personnel et la préparation et l'organisation d'une conférence de table ronde des bailleurs de fonds, en parallèle avec l'élaboration d'un plan directeur de développement de la radiodiffusion, dans l'optique des actions d'information, de formation et de sensibilisation des populations et en relation avec le processus de démocratisation. Le PNUD aidera également, en association avec le Gouvernement de la France, à redynamiser l'efficacité du service postal. Enfin, dans le sous-secteur du tourisme, le Mali est doté d'un plan directeur de développement du tourisme (formulé avec l'appui du Gouvernement de la France). Lorsque la situation de la sécurité s'améliorera dans les régions dans le nord du pays, le PNUD appuiera les actions de mise en oeuvre de ce plan, en particulier à travers des études et formations préliminaires. En outre, le programme régional du PNUD pour l'Afrique prévoit de consacrer l'essentiel de ses ressources du cinquième programme à l'intégration régionale, que ce soit en matière de politiques d'intégration, de recherche appliquée et de formation, de bases de données ou de communication pour le développement. Il est attendu que la mise en oeuvre de ces programmes aboutisse à une plus grande fluidité dans la circulation des informations et des personnes, aussi bien à l'intérieur du pays qu'avec les autres pays de la sous-région. Une enveloppe d'environ 3,5 millions de dollars du CIP est prévue pour le cinquième programme pour la mise en oeuvre de ces programmes.

30. La complémentarité continuera à être recherchée avec les programmes soutenus par la Banque mondiale, le FMI et l'USAID en matière de gestion de l'économie. La mise en oeuvre des différents plans directeurs sollicitera l'appui des ressources techniques et financières, notamment du Fonds d'aide et de coopération (FAC) de la CCCE, de l'ACDI et d'autres bailleurs. Le secteur privé bénéficie déjà d'un appui du FED, de l'USAID, de la Banque mondiale, de l'ACDI, du FAC et de la CCCE, auquel le programme soutenu par le PNUD est complémentaire.

C. Coopération en dehors des domaines d'activité prioritaire

31. Il n'y a pas de coopération prévue en dehors des domaines d'activité prioritaire. Une réserve non affectée de 15 % sera programmée au fur et à mesure de l'évolution des besoins.

D. Modalités d'exécution et de gestion

1. L'approche-programme

32. En dehors de certaines activités bien ciblées pouvant faire l'objet de projets spécifiques, le Gouvernement a adopté une approche programmatique coordonnée pour la mise en oeuvre de plans, de programmes ou d'opérations de développement complexes, intégrant, avec la flexibilité nécessaire, les interventions d'une quantité d'acteurs et les différents volets d'une même problématique. Le PNUD veillera donc à ce que la substance des programmes à appuyer, leurs objectifs et résultats, qu'il s'agisse d'activités multisectorielles ou de soutien à la gestion des plans sectoriels ou sous-sectoriels, soient définis conjointement avec le Gouvernement de façon précise. Ainsi, le développement participatif décentralisé, la promotion et la diversification des filières de production agricoles, la gestion améliorée de l'économie, la dynamisation de l'initiative privée, l'intégration de la femme dans le développement et la gestion de l'environnement sont des programmes multisectoriels que le PNUD aidera à formuler et à mettre en oeuvre. Un appui sera aussi apporté à la formulation et l'exécution de programmes sectoriels dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'agrométéorologie, de l'aéronautique, des communications et du tourisme.

2. Agent d'exécution

33. La meilleure manière de pérenniser la capacité des pays à gérer leur développement est de les impliquer dans toutes les étapes du processus par l'exécution nationale, à partir de la conception et de l'élaboration jusqu'à la gestion administrative et la mise en oeuvre, y compris le recrutement des consultants, l'achat ou l'entretien du matériel et la sous-traitance ou l'organisation des séminaires. Ceci garantira la poursuite des activités du projet ou du programme après le retrait de l'appui externe. Cette approche permettra aux ressources nationales - structures administratives centrales ou décentralisées, ONG, chambres de métier, groupements locaux, bureaux d'études, instituts de formation et sous-traitants - d'être mobilisées en priorité pour l'exécution des programmes. Les agences spécialisées du système des Nations Unies seront sollicitées pour mettre à disposition leurs compétences et expériences dans la formulation et l'appui technique aux projets et leurs services et apports pour l'exécution de tout ou partie de ces programmes, notamment en ce qui concerne la fourniture des apports non disponibles localement. De même, la partie nationale pourra sous-traiter certaines parties de ces mêmes programmes à des entités sous régionales ou provenant d'autres pays en développement, pour bénéficier pleinement de l'expérience acquise dans le cadre de la CTPD.

34. Le responsable national ou coordonnateur des affaires du projet (ou programme), qui pourra être le directeur ou le coordonnateur national (lorsque celui-ci est affecté à plein temps) ou un autre fonctionnaire ou collaborateur spécifiquement nommé à cet effet, devra être beaucoup plus étroitement

impliqué dans la gestion des affaires quotidiennes du projet, de manière à pouvoir en assurer la pérennité. Il est par ailleurs souhaitable que davantage de responsables nationaux de projets soient des femmes pour assurer une plus grande sensibilité à l'intégration des femmes dans le développement.

3. Expertise

35. L'utilisation de l'expertise nationale sera systématiquement recherchée, que ce soit sous forme de consultants individuels, de cabinets d'études ou d'ONG. Un fichier de consultant(e)s, de bureaux d'études et d'ONG nationaux existe à cet effet. Cependant il ne sera pas possible de recruter le personnel national dans une administration, même après détachement, pour ensuite l'affecter en tant qu'expert dans cette même administration ou dans son corps d'origine. Le recours à l'expertise internationale se fera de préférence à un haut niveau de compétence pour des consultations de courte durée et en tandem avec des cadres nationaux, afin d'assurer un transfert effectif des connaissances et après vérification auprès du processus NATCAP que cette expertise internationale fait réellement défaut au Mali. Le recours aux spécialistes VNU continuera à être encouragé en l'absence d'une expertise nationale équivalente ou pour l'échange d'expériences.

4. Formation/équipement

36. Il est nécessaire d'accroître la proportion des ressources du programme affectée à la formation sur place et à des formations pointues de court terme à l'extérieur, en particulier dans les autres pays en développement, afin de bénéficier de leur expérience. A l'inverse, il conviendra de réduire au strict minimum l'utilisation des ressources du CIP pour les dépenses en équipements et les constructions de bâtiments, en conformité avec le mandat du PNUD.

5. Suivi et évaluation

37. Le programme fera l'objet de revues annuelles, pour apprécier sa performance avec le Gouvernement, et d'une revue à mi-parcours en juin 1994, qui associera également le système des Nations Unies et les principaux bailleurs de fonds et qui sera précédée d'une évaluation en profondeur du programme.

Annexe I

ETAT FINANCIER RECAPITULATIF

I. MONTANT ESTIMATIF DES RESSOURCES (CIP + participation aux coûts) PRIS EN COMPTE POUR LA PROGRAMMATION

(Milliers de dollars)

| | | |
|--|------------|-------------------|
| Report du CIP du quatrième cycle | 2 807 598 | |
| CIP du cinquième cycle | 57 634 000 | |
| | <hr/> | |
| Total partiel, CIP | | 60 441 598 |
| Participation aux coûts des projets (gouvernement) | - | |
| Participation aux coûts des projets (tiers) | - | |
| Participation aux coûts du programme | - | |
| | <hr/> | |
| Total partiel, participation aux coûts | | |
| TOTAL | | <u>60 441 598</u> |

II. ALLOCATION DES RESSOURCES (CIP + participation aux coûts) PAR DOMAINE D'ACTIVITE PRIORITAIRE

| <u>Domaine d'activité prioritaire</u> | <u>CIP</u> | <u>Participation aux coûts</u> | <u>Total</u> | <u>Pourcentage des ressources totales</u> |
|---------------------------------------|------------|--------------------------------|--------------|---|
| Développement à la base | 8 703 | - | 8 703 | 14,4 |
| Intégration femmes | 1 500 | - | 1 500 | 2,5 |
| Filières agricoles | 8 417 | - | 8 417 | 14 |
| Bassins versants | 5 375 | - | 5 375 | 8,9 |
| Gestion environnement | 3 428 | - | 3 428 | 5,7 |
| Santé/éducation | 6 978 | - | 6 978 | 1,6 |
| Pilotage de l'économie | 7 025 | - | 7 025 | 11,6 |
| Intégration régionale | 3 523 | - | 3 523 | 5,8 |
| Initiative privée | 4 959 | - | 4 959 | 8,2 |
| | <hr/> | | | |
| Total partiel | 49 908 | - | 49 908 | 82,6 |
| Réserve non programmée | 10 534 | - | - | 17,4 |
| | <hr/> | | | |
| TOTAL | 60 442 | - | - | 100 |
| | <hr/> | | | |

III. ASSISTANCE COMPLEMENTAIRE D'AUTRES SOURCES UTILISEE DANS LES DOMAINES
 D'ACTIVITE PRIORITAIRE*

(Milliers de dollars)

| | | |
|--|---------|-----------------------|
| A. <u>Fonds gérés par le PNUD</u> | | |
| Ressources spéciales (GEF + MAP) | 5 000 | |
| FENU | 20 000 | |
| BNUS | 12 000 | |
| UNIFEM | 200 | |
| Fonds autorenewable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles | - | |
| Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement | - | |
| | <hr/> | |
| Total partiel | | <u>37 200</u> |
| B. <u>Autres ressources des Nations Unies</u> | | |
| Organismes participant au Groupe consultatif mixte des politiques | | |
| Banque mondiale | 140 000 | |
| FNUAP | 5 000 | |
| UNICEF | 30 000 | |
| PAM | 30 000 | |
| FIDA | 20 000 | |
| Autres organismes des Nations Unies (non financés par le PNUD) | - | |
| Fonds pour l'environnement mondial | - | |
| | <hr/> | |
| Total partiel | | <u>225 000</u> |
| Total, ressources à des fins spéciales et autres ressources des Nations Unies | | 51 400 |
| C. <u>Ressources autres que celles des Nations Unies</u> | | - |
| | | <hr/> |
| TOTAL | | <u><u>313 600</u></u> |

* Estimation.

/...

ANNEXE II

MATRICE DU PROGRAMME

Domaine d'activité principal a/

| Domaine d'activité prioritaire | Elimination de la pauvreté et participation des collectivités au développement | Problèmes d'environnement et gestion des ressources naturelles | Renforcement des capacités de gestion | CTPD | Transfert et adaptation de technologies en vue du développement | Participation des femmes au développement |
|---|--|--|---------------------------------------|------|---|---|
| I. SATISFACTION DES BESOINS ESSENTIELS | | | | | | |
| Développement participatif | * | * | | | * | * |
| Production/commercialisation agricole | * | * | * | | * | * |
| Bassins versants du Niger et du Sénégal | * | * | * | | * | * |
| Renforcement services de santé | * | | * | | * | * |
| Education à la base | * | | | | | * |

Annexe II (suite)

| Domaine d'activité prioritaire | Elimination de la pauvreté et participation des collectivités au développement | Problèmes d'environnement et gestion des ressources naturelles | Renforcement des capacités de gestion | CTPD | Transfert et adaptation de technologies en vue du développement | Participation des femmes au développement |
|---|--|--|---------------------------------------|------|---|---|
| II. GESTION DE DEVELOPPEMENT | | | | | | |
| Pilotage de l'économie | | * | * | * | | * |
| Désenclavement et intégration régionale | | | * | * | | * |
| Appui au secteur privé | | | * | | | * |
| Femmes au développement | * | * | | | * | * |
| Gestion de ressources naturelles | * | * | * | | | * |

a/ Les astérisques indiquent seulement les rapports principaux.